



PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2024

Après convocation dans les conditions prévues par les statuts, les membres de l'Association des SESSAD et DPMO d'OCCITANIE se sont réunis en assemblée générale le 29 mai 2024 à 16 h 30 à Carcassonne à la Maison des Collectivités

Etaients présents ou représentés 22 adhérents de l'Association sur un total de 61 SESSAD/DPMO, associations ou personnes à jour de leur cotisation en 2024, pour un total de 8 participants.

Il a été établi une feuille de présence annexée au présent document.

L'assemblée est présidée par Fabien ROGER, en qualité de Président.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Marie Claire BERGUES, secrétaire de l'Association.

Le Président constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, que l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle les points à l'ordre du jour :

- Présentation des rapports moral, d'activité et financier 2023
- Approbation des comptes
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Perspectives 2024 et 2025

Lecture est faite des différents rapports puis le débat s'ouvre entre les participants. Un échange de vues intervient.

Le Président constatant que plus personne ne souhaite prendre la parole, il est procédé au vote des différentes résolutions de l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport moral et du rapport d'activité, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2023, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Il est donné quitus de leur gestion aux membres du Bureau/Conseil d'administration pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Comme posé dans les statuts, le Conseil d'Administration est composé de 7 à 18 membres choisis exclusivement parmi les adhérents de l'Association. Les administrateurs sont élus pour une durée de 3 ans.

Après rappel par le Président

Que les membres suivants du Conseil d'administration sont démissionnaires :

- ✓ Michel PESCE, vice-président
- ✓ Virginie EDOUARD, membre
- ✓ Camille MAGNIEN, membre
- ✓ Astrid POTIER, membre

Que sur les quatre membres démissionnaires, trois ont fait part de leur souhait de présenter de nouveau leur candidature et un membre, Virginie EDOUARD, ne renouvelle pas sa candidature.

Qu'ont répondu favorablement à l'appel à candidature :

- ✓ Sandrine BOTELLA, directrice du pôle ARERAM Gard
- ✓ Béatrice BOIS, personne ayant été en fonction dans un SESSAD
- ✓ Un représentant de l'ADPEP 31

Après qu'il a été procédé au vote, sont déclarés régulièrement élus :

- ✓ Béatrice BOIS
- ✓ Sandrine BOTELLA
- ✓ Camille MAGNIEN
- ✓ Michel PESCE
- ✓ Astrid POTIER
- ✓ Un représentant de l'ADPEP 31 dont le nom nous sera communiqué avant la prochaine réunion du Conseil d'Administration

A ce jour, le Conseil d'Administration est donc composé de 14 membres.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et la secrétaire.

Le président
Fabien ROGER



La secrétaire
Marie Claire BERGUES



Siège social : 20 rue des Frères Lumière 34830 JACOU
Téléphone : 06 51 13 23 97
Courriel : asso.sessad.dpmo.occitanie@gmail.com
Site : www.asso-sessad-occitanie.fr

N° RNA : W302010146